

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 novembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. DESEILLE) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNET-ARCHERAY (pouvoir Mme AVENA) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme FAVIER (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme MASLOUHI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Mise en œuvre des actions du Projet Éducatif Global - Convention de partenariat à conclure entre la Ville et l'association Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active)

Madame Dillenseger, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) est un mouvement d'éducation nouvelle qui anime le territoire et développe des actions éducatives avec ses acteurs.

Les CEMEA, de par leur expertise et leur compétence en formation aux métiers de l'animation, peuvent participer à la mise en œuvre des actions du Projet Éducatif Global, notamment celles relatives au respect des rythmes de l'enfant et à l'implication des familles.

La Ville et les CEMEA se proposent de travailler sur trois actions :

- une formation intitulée "La prise en compte des rythmes de l'enfant dans les accueils périscolaires et/ou extrascolaires de la Ville de Dijon", intégrée dans le plan de formation de la collectivité ;
- l'organisation de cinq rencontres familles-écoles-accueils de loisirs périscolaires autour de films d'éducation ;
- l'expérimentation sur les temps d'activités périscolaires (TAP) organisés par la Ville de Dijon dans chaque école de 16h05 à 16h50 d'animations et de réflexions adaptées aux nouveaux rythmes scolaires.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à l'établissement d'un partenariat entre la Ville et l'association Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) pour la mise en œuvre des actions du Projet Éducatif Global, notamment celles relatives au respect des rythmes de l'enfant et à l'implication des familles, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ